



ARRETE DU MAIRE

PORTANT SUR LA FERMETURE PROVISoire DES TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE DE L'ORANGERIE DE LA RUE DE LA SOURCE AFIN QUE SOIT EFFECTUÉ DES TRAVAUX DE RÉGÉNÉRATION

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

Vu les articles L 2122-21, L 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la société BOTANICA SPORT, 825 avenue du général Lefebvre, 06270, VILLENEUVE-LOUBET va procéder à des travaux de régénération des terrains de football du stade de l'orangerie de la rue de la source,

Considérant la nécessité de réglementer par arrêté municipal la fermeture de ces derniers du lundi 21 octobre au lundi 04 novembre inclus, afin de permettre à l'entreprise d'effectuer ces travaux,

ARRETE N° 26-2024-PM

ARTICLE 1 : Les deux terrains de football du stade de l'orangerie seront fermés du lundi 21 octobre au lundi 04 novembre 2024 inclus

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le directeur de la société BOTANICA SPORT, à VILLENEUVE LOUBET
- Monsieur le Président de l'ASO football d'Ollainville
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'EGLY
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune d'OLLAINVILLE.
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale d'OLLAINVILLE.
- Recueil des actes administratifs
- Affichage

Fait à Ollainville, le 25 septembre 2024

Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU



Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte

MAIRIE D'OLLAINVILLE • 2, rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE

Tél. : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 10 • www.mairie-ollainville91.fr

Bureaux ouverts : lundi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, mardi de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 20 h, mercredi, samedi de 8 h 30 à 12 h